

<http://valterbi.org/cms/spip.php?article60>



# Courroux : une modération de trafic très souhaitée

- Pro Val Terbi, l'association - Archives - Le Val Terbi et le trafic routier - Desserte du Val Terbi et délestage de Courroux -



Date de mise en ligne : lundi 13 juin 2005

---

Copyright © Val Terbi | Provalterbi | Valterbi rando - Tous droits réservés

---

**La modération du trafic dans la traversée de Courroux est essentielle.**

**Le contournement de Courroux n'aura d'effet que si les raisons de ne pas entrer dans Courroux sont fortes.**

**D'autre part, les conditions de sécurité actuelles demandent des solutions rapides.**

**La modération du trafic entraînera une diminution du bruit. Est-il possible que le canton et la confédération entrent en matière pour aider la commune à mettre en place la modération ?**  
**La [protection contre le bruit](#) est en effet du ressort de la confédération et et canton.**

Roberto Segalla

Rue de la Viole 6  
CH-2822 Courroux

Administration communale, routes et urbanisme

Place des Mouleurs, CH-2822 Courroux

Courroux le, 6 juin 2005

---

Monsieur le maire,

Mesdames les conseillères ,  
Messieurs les conseillers,  
Monsieur le secrétaire,

la commune de Courroux a sollicité et obtenu une entrevue avec Monsieur le Ministre Schaffter, le vendredi 17 juin 2005, au sujet des problèmes de circulation dans notre localité et du contournement de Courroux.

Dans le cadre de cette rencontre, l'ATE et Pro Val Terbi par ma personne, demandent que les points suivants soient à l'ordre du jour :

1. La mise en place d'un ilot de modération de trafic à l'entrée ouest de Courroux (sortie Delémont), zone où le 50km/h n'est pas respecté.
2. La mise en place d'un ilot de modération de trafic à l'entrée est de Courroux (sortie Vicques), zone où le 50km/h n'est pas respecté.

3. La mise en place de mesures de protection des piétons dans la zone de la poste, zone où la visibilité des automobilistes venant de Delémont est restreinte. Cette zone est à grande affluence de piétons notamment les enfants empruntant les bus scolaires.

4. La mise en place de moyens de protection aux nuisances sonores importantes dans le tronçon de la route cantonale. Le nombre de véhicules aux abords de la zone d'habitation de la Viole avoisine les 13'000 véhicules jour (comptage de l'année 2000).

Les conditions de vie aux abords de cet axe de communication se dégradent de manière rapide et incontrôlée. Il est temps de mettre en place des mesures adéquates et rapides.

La commune de Courroux a droit à sa part des investissements cantonaux et fédéraux.

Je reste bien entendu à votre disposition, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Monsieur le secrétaire, mes meilleurs messages.

pour l'ATE  
Roberto Segalla

pour PVT Roberto Segalla

---

la lettre à télécharger

<http://valterbi.org/cms/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Demande modération Courroux**